



Commune de Cottens

Election complémentaire au Conseil communal

Les citoyennes et citoyens de la commune de Cottens sont convoqués pour une élection complémentaire au Conseil communal, le **dimanche 27 juin 2021**, à la suite de la démission de Madame Marie-Hélène Tille.

Les listes des candidats doivent être déposées au Secrétariat communal munies de la signature d'au moins vingt citoyennes ou citoyens actifs jusqu'au **lundi 17 mai 2021, à 12 heures** au plus tard.

Toute personne dont le nom figure sur une liste doit confirmer par écrit qu'elle accepte sa candidature en apposant sa signature sur la liste déposée. Si cette confirmation fait défaut, son nom est éliminé de la liste par le secrétaire communal.

S'il n'y a qu'une candidature, l'élection sera tacite. Si aucune liste ou plusieurs listes sont déposées, l'élection aura lieu selon le mode de scrutin proportionnel. Si aucune liste n'est déposée, le corps électoral pourra voter pour toute personne éligible.

Le Conseil communal

